

## Barème n°1

**Véhicules neufs** acquis ou loués appartenant à la catégorie des voitures particulières ou des camionnettes dont le **taux de CO2 est inférieur ou égal à 20 g/km**

Conditions devant être respectées	Montant de l'aide									
	Date de commande (en cas d'acquisition) Ou Date de signature du contrat de location (en cas de location)									
	Date de commande après le 31/12/2016 et avant le 01/01/2018							Date de commande à partir du 01/01/2018		
	Date de facturation (en cas d'acquisition) Ou Date de versement du 1 <sup>er</sup> loyer (en cas de location)									
	Date < 01/01/2018	01/01/2018 ≤ date < 01/04/2018			Date ≥ 01/04/2018			Date ≥ 01/01/2018		
<b>Date de 1<sup>ère</sup> immatriculation du véhicule destiné à la mise au rebut suivant sa source d'énergie</b>	Véhicule diesel immatriculé avant le 01/01/2006	Véhicule diesel immatriculé avant le 01/01/2001	Véhicule diesel immatriculé après le 31/12/2000 et avant le 01/01/2006	Véhicule non diesel immatriculé avant le 01/01/1997	Véhicule diesel immatriculé avant le 01/01/2001	Véhicule diesel immatriculé après le 31/12/2000 et avant le 01/01/2006	Véhicule non diesel immatriculé avant le 01/01/1997	Véhicule diesel immatriculé avant le 01/01/2001	Véhicule diesel immatriculé après le 31/12/2000 et avant le 01/01/2006	Véhicule non diesel immatriculé avant le 01/01/1997
<b>Ménages imposables et personnes morales</b>	4 000 €	4 000 €	4 000 €	2 500 €	2 500 €	0 €	2 500 €	2 500 €	0 €	2 500 €
<b>Ménages non imposables</b>	4 000 €	4 000 €	4 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €

## Barème n°2

**Véhicules neufs** acquis ou loués appartenant à la catégorie des voitures particulières ou des camionnettes dont le **taux de CO2 est compris entre 21g/km et 60g/km**

Conditions devant être respectées  ↓	Montant de l'aide									
	Date de commande (en cas d'acquisition) Ou Date de signature du contrat de location (en cas de location)									
	Date de commande après le 31/12/2016 et avant le 01/01/2018							Date de commande à partir du 01/01/2018		
	Date de facturation (en cas d'acquisition) Ou Date de versement du 1 <sup>er</sup> loyer (en cas de location)									
	Date < 01/01/2018	01/01/2018 ≤ date < 01/04/2018			Date ≥ 01/04/2018			Date ≥ 01/01/2018		
Date de 1 <sup>ère</sup> immatriculation du véhicule destiné à la mise au rebut suivant sa source d'énergie →	Véhicule diesel immatriculé avant le 01/01/2006	Véhicule diesel immatriculé avant le 01/01/2001	Véhicule diesel immatriculé après le 31/12/2000 et avant le 01/01/2006	Véhicule non diesel immatriculé avant le 01/01/1997	Véhicule diesel immatriculé avant le 01/01/2001	Véhicule diesel immatriculé après le 31/12/2000 et avant le 01/01/2006	Véhicule non diesel immatriculé avant le 01/01/1997	Véhicule diesel immatriculé avant le 01/01/2001	Véhicule diesel immatriculé après le 31/12/2000 et avant le 01/01/2006	Véhicule non diesel immatriculé avant le 01/01/1997
<b>Ménages imposables et personnes morales</b>	2 500 € <sup>1</sup>	2 500 € <sup>1</sup> 1 000 € <sup>2</sup>	2 500 € <sup>1</sup>	1 000 €	1 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	0 €	1 000 €
<b>Ménages non imposables</b>	2 500 € <sup>1</sup>	2 500 € <sup>1</sup> 2 000 € <sup>2</sup>	2 500 € <sup>1</sup> 2 000 € <sup>2</sup>	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €

1 - Si le véhicule neuf acquis ou loué pour une durée d'au moins deux ans n'utilise pas une source d'énergie présentant du gazole

2 - Si le véhicule neuf acquis ou loué pour une durée d'au moins deux ans utilise une source d'énergie présentant du gazole

## Barème n°3

**Véhicules neufs** acquis ou loués appartenant à la catégorie des voitures particulières ou des camionnettes dont le **taux de CO2 est compris entre 61g/km et 130g/km**

Conditions devant être respectées  ↓	Montant de l'aide									
	Date de commande (en cas d'acquisition) Ou Date de signature du contrat de location (en cas de location)									
	Date de commande après le 31/12/2016 et avant le 01/01/2018							Date de commande à partir du 01/01/2018		
	Date de facturation (en cas d'acquisition) Ou Date de versement du 1 <sup>er</sup> loyer (en cas de location)									
	Date < 01/01/2018	01/01/2018 ≤ date < 01/04/2018			Date ≥ 01/04/2018			Date ≥ 01/01/2018		
<b>Date de 1<sup>ère</sup> immatriculation du véhicule destiné à la mise au rebut suivant sa source d'énergie</b> →	Véhicule diesel immatriculé avant le 01/01/2006	Véhicule diesel immatriculé avant le 01/01/2001	Véhicule diesel immatriculé après le 31/12/2000 et avant le 01/01/2006	Véhicule non diesel immatriculé avant le 01/01/1997	Véhicule diesel immatriculé avant le 01/01/2001	Véhicule diesel immatriculé après le 31/12/2000 et avant le 01/01/2006	Véhicule non diesel immatriculé avant le 01/01/1997	Véhicule diesel immatriculé avant le 01/01/2001	Véhicule diesel immatriculé après le 31/12/2000 et avant le 01/01/2006	Véhicule non diesel immatriculé avant le 01/01/1997
<b>Ménages imposables et personnes morales</b>	0 €	1 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	0 €	1 000 €
<b>Ménages non imposables</b>	1 000 €* <sup>1</sup> 500 €** <sup>1</sup>	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €

**1** - Le véhicule neuf acquis ou loué pour une durée d'au moins deux ans doit appartenir à la catégorie des voitures particulières, ne doit pas utiliser une source d'énergie présentant du gazole et **doit avoir un taux de CO2 inférieur ou égal à 110 g/km**

\* sous réserve que :

- Le véhicule acquis ou loué respecte la norme Euro6
- Et que le bénéficiaire soit une personne physique non imposable l'année précédant l'acquisition ou la location du véhicule

\*\* sous réserve que :

- Le véhicule acquis ou loué respecte la norme Euro5
- Et que le bénéficiaire soit une personne physique non imposable l'année précédant l'acquisition ou la location du véhicule

## Barème n°4

**Véhicules d'occasion** acquis ou loués appartenant à la catégorie des voitures particulières ou des camionnettes dont le **taux de CO2 est inférieur à 130g/km**

Conditions devant être respectées	Montant de l'aide									
	Date de commande (en cas d'acquisition) Ou Date de signature du contrat de location (en cas de location)									
	Date de commande après le 31/12/2016 et avant le 01/01/2018							Date de commande à partir du 01/01/2018		
	Date de facturation (en cas d'acquisition) Ou Date de versement du 1 <sup>er</sup> loyer (en cas de location)									
	Date < 01/01/2018	01/01/2018 ≤ date < 01/04/2018			Date ≥ 01/04/2018			Date ≥ 01/01/2018		
<b>Date de 1<sup>ère</sup> immatriculation du véhicule destiné à la mise au rebut suivant sa source d'énergie</b>	Véhicule diesel immatriculé avant le 01/01/2006	Véhicule diesel immatriculé avant le 01/01/2001	Véhicule diesel immatriculé après le 31/12/2000 et avant le 01/01/2006	Véhicule non diesel immatriculé avant le 01/01/1997	Véhicule diesel immatriculé avant le 01/01/2001	Véhicule diesel immatriculé après le 31/12/2000 et avant le 01/01/2006	Véhicule non diesel immatriculé avant le 01/01/1997	Véhicule diesel immatriculé avant le 01/01/2001	Véhicule diesel immatriculé après le 31/12/2000 et avant le 01/01/2006	Véhicule non diesel immatriculé avant le 01/01/1997
<b>Ménages imposables et personnes morales</b>	0 €	1 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	0 €	1 000 €
<b>Ménages non imposables</b>	1 000 €* <sup>1</sup> 500 €** <sup>1</sup>	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €

**1** - Le véhicule neuf acquis ou loué pour une durée d'au moins deux ans doit appartenir à la catégorie des voitures particulières, ne doit pas utiliser une source d'énergie présentant du gazole et **doit avoir un taux de CO2 inférieur ou égal à 110 g/km**

\* sous réserve que :

- Le véhicule acquis ou loué respecte la norme Euro6
- Et que le bénéficiaire soit une personne physique non imposable l'année précédant l'acquisition ou la location du véhicule

\*\* sous réserve que :

- Le véhicule acquis ou loué respecte la norme Euro5
- Et que le bénéficiaire soit une personne physique non imposable l'année précédant l'acquisition ou la location du véhicule

## Barème n°5

**Véhicules neufs électriques** acquis ou loué appartenant à la catégorie des véhicules à moteur<sup>1</sup> à 2 ou 3 roues et quadricycles à moteur<sup>1</sup> au sens de l'article R.311-1 du code de la route

Conditions devant être respectées	Montant de l'aide									
	Date de commande (en cas d'acquisition) Ou Date de signature du contrat de location (en cas de location)									
	Date de commande après le 31/12/2016 et avant le 01/01/2018							Date de commande à partir du 01/01/2018		
	Date de facturation (en cas d'acquisition) Ou Date de versement du 1 <sup>er</sup> loyer (en cas de location)									
	Date < 01/01/2018	01/01/2018 ≤ date < 01/04/2018			Date ≥ 01/04/2018			Date ≥ 01/01/2018		
Date de 1 <sup>ère</sup> immatriculation du véhicule destiné à la mise au rebut suivant sa source d'énergie	Véhicule diesel immatriculé avant le 01/01/2006	Véhicule diesel immatriculé avant le 01/01/2001	Véhicule diesel immatriculé après le 31/12/2000 et avant le 01/01/2006	Véhicule non diesel immatriculé avant le 01/01/1997	Véhicule diesel immatriculé avant le 01/01/2001	Véhicule diesel immatriculé après le 31/12/2000 et avant le 01/01/2006	Véhicule non diesel immatriculé avant le 01/01/1997	Véhicule diesel immatriculé avant le 01/01/2001	Véhicule diesel immatriculé après le 31/12/2000 et avant le 01/01/2006	Véhicule non diesel immatriculé avant le 01/01/1997
Ménages imposables et personnes morales	0 €	100 €	0 €	100 €	100 €	0 €	100 €	100 €	0 €	100 €
Ménages non imposables	0 €	1 100 €*	1 100 €*	1 100 €*	1 100 €*	1 100 €*	1 100 €*	1 100 €*	1 100 €*	1 100 €*

\* dans la limite du coût d'acquisition du véhicule toutes taxes comprises, et bonus déduit le cas échéant

<sup>1</sup> dont la puissance maximale nette du moteur est supérieure ou égale à 3 kW